

**Procès-verbal de la séance
du Conseil Communal d'Oron
tenue le lundi 2 octobre 2017
à la grande-salle d'Ecoteaux**

Présidence : Mme Myriam Edward
Scrutateurs : Mme Rosemarie Moullet
Mme Maude Chollet
Secrétaire : Mme Lorraine Bard

La Présidente du Conseil, Mme Myriam Edward, ouvre la séance du conseil communal à 20h. Elle souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers, aux membres de la Municipalité, personnel communal ainsi qu'aux représentants de la presse et au public. Elle précise que M. Besnier (scrutateur) est excusé ce soir, il est remplacé par Mme Chollet Maude. L'ordre du jour sera suivi tel que présenté.

La Présidente donne lecture de l'ordre du jour

1. Appel
2. Assermentations de Messieurs Julien Giller, André Locher, Jérôme Vinay et Pierre-Vincent Baechler
3. Procès-verbal de la séance du 26 juin 2017
4. Communication du bureau
5. Communication de la Municipalité
6. Nomination d'un nouveau membre à la commission des finances
7. Nomination d'un nouveau membre à la commission de gestion
8. Nomination d'un nouveau délégué VOG
9. POSTULAT DE M. KISSLING
Rapport de la commission
10. POSTULAT DE M. RICHARD« Outil permettant la mise en œuvre d'une politique de développement durable : Agenda 21 »
Entrée en matière
11. PREAVIS MUNICIPAL N° 15/2017
Demande de crédit pour l'étude pour un projet de caserne des pompiers à Oron-la-Ville
12. PREAVIS MUNICIPAL N° 16/2017
Demande de crédit pour l'acquisition de la parcelle RF no 11212 à Oron-la-Ville
13. Divers et propositions individuelles

Appel

- 51 Conseillers sont présents sur 56. Le quorum étant atteint, la Présidente ouvre formellement la séance.

Assermentations de Messieurs Giller, Locher, Baechler, Vinay

- **La Présidente du Conseil** donne lecture de la prestation de serment.
- Messieurs Giller (en remplacement de M. Etter), Locher (en remplacement de M. Bovet), Vinay (en remplacement de M. Candaux) et Baechler (en remplacement de Mme Escher) prêtent serment et deviennent officiellement membres du Conseil Communal.

55 conseillers sont présents sur 60 suite à ces assermentations.

PV du 26 juin 2017

- **La Présidente du Conseil** demande s'il y a des corrections/modifications du procès-verbal.
- **Mme Monique Ryf** : revient au point du postulat de M. Kissling, il s'agit de 1/5^e des membres pas de 5 membres comme mentionné
- **M. Philippe Modoux Syndic**, fait une remarque de chiffre concernant la maison villageoise à Chesalles, les frais s'élèvent à CHF 6'000.- et non CHF 600.-, comme indiqué dans les comptes 2016
- **La Présidente** indique que le procès-verbal sera archivé avec les corrections ci-dessus.

Communications du bureau

- **La Présidente du Conseil** revient sur les votations du 24 septembre dernier, qui se sont parfaitement bien déroulées, malgré un problème de connexion au serveur de l'Etat de Vaud, les résultats ont été transmis dans les délais.

Communications de la Municipalité

- **M. Philippe Modoux, Syndic** souhaite la bienvenue aux Conseillers, aux collaborateurs, à la presse et au public nombreux ce soir. Il informe que la commune d'Essertes a fait une demande pour un processus de fusion avec notre commune. Les discussions sont en cours.
- La patinoire ouvrira le 8 novembre prochain jusqu'à fin février 2018.

- Clos d'Oron : bonne récolte pour le vin blanc, il sera de bonne qualité. Pour le vin rouge, les vendanges auront lieu ce jeudi, 5 octobre 2017 le matin suivi d'un repas dans les vignes. Si des membres sont intéressés pour y participer, il faut passer après le Conseil vers la Municipalité.

Nomination d'un membre à la commission des Finances

- **La Présidente du Conseil** indique qu'il faut nommer un membre à la commission des Finances, suite à la démission de M. Bovet qui était membre.
- **M. Florian Meyer**, propose la candidature de M. Michel Bovy
- **La Présidente du Conseil** demande s'il y a d'autres propositions. Comme il n'y a pas d'autre candidat, elle propose de l'élire par acclamations.

M. Michel Bovy est nommé par acclamations membre de la commission des Finances

- **La Présidente du Conseil** demande à M. Budry s'il reste Président de la COFIN.
- **M. Christian Budry**, confirme que oui.

Nomination d'un membre à la commission de Gestion

- **La Présidente du Conseil** indique qu'il faut nommer un membre à la commission de Gestion, suite à la démission de M. Etter.
- **M. Cédric Ottet**, propose M. Frédéric Chenevard
- **La Présidente du Conseil** demande s'il y a d'autres candidats, personne n'est proposé. Elle propose de l'élire par acclamations.

M. Frédéric Chenevard est nommé par acclamations membre de la commission de Gestion

- **M. Cédric Ottet** indique que M. Chenevard était membre suppléant de la COGEST et qu'il faudra nommer un nouveau membre suppléant lors du prochain Conseil.
- **La Présidente du Conseil** remercie M. Ottet pour cette information et indique qu'elle a pris note.

Nomination d'un(e) délégué(e) au VOG

- **La Présidente du Conseil** indique qu'il faut nommer un nouveau délégué(e) au VOG, comme M. Dind Johann est vice-président du Conseil communal.
- **M. Romain Richard**, propose Mme Christine Bise Demay comme déléguée, il précise qu'elle est excusée ce soir.
- **La Présidente du Conseil** propose de l'élire par acclamations.

Mme Christine Bise Demay est nommée par acclamations déléguée au VOG

POSTULAT DE M. KISSLING

Pour que les personnes à mobilité réduite puissent se déplacer en toute sécurité dans nos villages et accéder facilement aux commerces et bureaux

- **La Présidente du Conseil** passe la parole au Président de la commission nommée pour ce postulat.
- **M. Pascal Dufey, Président de la commission** donne lecture du rapport.
- **La Présidente du Conseil** remercie les membres de cette commission et ouvre la discussion sur le rapport et le postulat, elle indique que le bureau du Conseil a reçu en date du 22 septembre dernier un nouveau postulat, qui sera à l'ordre du jour pour le prochain Conseil.
- **M. Jean-Luc Kissling**, donne lecture du texte suivant :

Mme la Présidente, Mmes, MM, chers collègues,

Je tiens tout d'abord à préciser que j'ai signé le rapport de la commission chargée d'étudier le postulat que j'ai déposé, avec l'appui du groupe GRINDOR, afin de faciliter la circulation des personnes à mobilité réduite dans notre commune.

Ce rapport de la commission conclut au rejet du postulat. Il va dans le sens des objections que la municipalité a formulées lors de la dernière séance, à savoir que la proposition est « trop large ». Je prends acte de cette critique. La municipalité a par ailleurs relevé qu'il était plus approprié de l'interpeller directement sur les cas concrets qui se présentent.

Nous comptons donc sur la municipalité pour faire bon accueil aux demandes ponctuelles que pourront lui soumettre les membres du Conseil en vue de supprimer les points critiques pour la circulation des personnes à mobilité réduite sur la voie publique. Le premier pas dans cette direction devra être l'aménagement d'un passage devant la Vaudoise Assurances pour l'accès à la boulangerie Gilles et depuis là sur la suite du trottoir. Cette demande fait l'objet d'un nouveau postulat simplifié, signé par les membres de la Commission d'étude.

Au vu de ces considérations, et en application de l'article 73, alinéa 3 du règlement du Conseil, je souhaite retirer le postulat que j'avais déposé.

- **La Présidente du Conseil** remercie M. Kissling et pris note du retrait du postulat et poursuit la discussion.
- **M. Pierre-André Maillefer** est surpris par la faiblesse du rapport de la commission, il trouve que la déclaration faite juste avant par M. Kissling aurait pu être en partie dans le rapport de la commission.
- **M. Pascal Dufey, Président de la commission** répond que le rapport a été rédigé par l'entier des membres de la commission.

M. André Locher : Dans le PV du dernier Conseil, on lit « cela est compliqué rien qu'avec le Château comme exemple » ;

Or l'Association qui gère le château a pris des mesures pour faciliter l'accès au château pour les personnes à mobilité réduite. Ainsi les personnes en chaises roulantes peuvent arriver jusque dans les salles de réception grâce à des rampes amovibles fabriquées sur mesure.

Le château reçoit régulièrement des personnes en fauteuils pour les brunchs et les soirées Meurtres et Mystères.

Et en plus l'Association a installé des toilettes accessibles aux personnes en fauteuil roulant.

Pour la visite des appartements historiques, c'est plus compliqués, mais avec de l'aide, des personnes en chaises roulantes ont déjà pu les visiter.

- **La Présidente du Conseil** clôt ce point de l'ordre du jour comme la parole n'est plus demandée, elle rappelle le dépôt d'un nouveau postulat : « Demande à la Municipalité d'étudier une solution pour le passage entre la Vaudoise Assurances et la boulangerie chez Gilles le long de la route de Palézieux, permettant l'accès à toutes les personnes à mobilité réduite, afin d'assurer la sécurité des personnes », sera à l'ordre du jour du prochain Conseil.

Le Postulat de M. Kissling « Pour que les personnes à mobilité réduite puissent se déplacer en toute sécurité dans nos villages et accéder facilement aux commerces et bureaux », est retiré par son auteur.

POSTULAT DE M. RICHARD

«Outil permettant la mise en œuvre d'une politique de développement durable : Agenda 21

- **La Présidente du Conseil** donne lecture de la définition d'un postulat (dans le règlement du Conseil communal) et donne la parole à M. Richard
- **M. Romain Richard**, trouve qu'il y a assez d'arguments dans le postulat et que le graphique est essentiel et clair. Il s'agit d'une vision globale de développer des partenariats entre le privé et le public et la population. Il indique bien que notre commune n'a pas besoin d'être révolutionnaire dans son projet pour un Agenda 21.
- **La Présidente du Conseil** passe la parole à la Municipalité.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** indique que l'agenda 21 est à la mode ! Il n'est pas contre et la Municipalité est ouverte.
- **La Présidente du Conseil** ouvre la discussion.
- **Mme Monique Ryf** a consulté l'agenda 21 des communes de Cossonay et d'Echallens. Elle trouve très intéressante la démarche participative « appel à la population », dans laquelle les citoyens y sont bien représentés.
- **La Présidente du Conseil** demande si le but est d'avoir la Municipalité et la population ensemble.
- **Mme Monique Ryf** indique que cela peut-être une idée.

- **La Présidente du Conseil** clôt ce point de l'ordre du jour comme la parole n'est plus demandée. Elle propose aux membres du conseil de voter sur le renvoi en commission de ce postulat.

**Résultat : le renvoi en commission du Postulat de M. Richard :
«Outil permettant la mise en œuvre d'une politique de développement durable : Agenda 21», est accepté à une large majorité.**

- **M. Pierre-André Maillefer** précise qu'il ne s'agit pas d'un renvoi en commission mais directement à la Municipalité pour une étude.

**Résultat CORRECTION : le renvoi à la Municipalité pour une étude du Postulat de M. Richard :
«Outil permettant la mise en œuvre d'une politique de développement durable : Agenda 21», est accepté à une large majorité.**

PREAVIS N° 15/2017

Demande de crédit pour l'étude pour un projet de caserne des pompiers à Oron-la-Ville

- **La Présidente du Conseil** résume le préavis et passe la parole au Président de la commission ad hoc puis de la COFIN.
- **M. Daniel Bize**, Président de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de sa commission.
- **M. Christian Budry** Président de la commission des Finances, donne lecture résumée du rapport de sa commission.
- **La Présidente du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion.
- **M. Philippe Demierre** s'étonne de ne pas avoir vu de financement total dans le préavis. Trouve le montant important pour un crédit d'étude si la commune ne touche pas de subvention ou d'aide.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** indique que la commune doit prendre un risque afin d'aller de l'avant. Si l'étude aboutit, ensuite nous aurions le droit à des subventions pour la construction.
- **M. Philippe Demierre** est surpris de ne pas avoir de demande de participation des autres communes pour cette étude. Si cette étude ne va pas jusqu'au bout, l'argent serait ainsi perdu.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** et d'accord que le projet ne se fera peut-être pas. Si la construction ne se fait pas sur notre commune, elle se fera de toute façon ailleurs et nous devons participer à son financement de toute manière. L'accord de l'ECA a été donné et nous avons l'emplacement. Il constate que si le Conseil ne veut pas de nouvelle caserne de pompiers, il faut refuser cette demande de crédit.
- **M. Florian Meyer** se demande si les frais d'étude pourraient être partagés et revient sur le choix de l'emplacement, variante 4 et se pose la question si cet emplacement est en conformité du Master Plan. Il pose la question si un préavis avait été demandé.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal** confirme qu'un crédit d'étude avait été demandé dans le préavis 1/2016. La commune a relancé le canton au sujet du Master Plan. Ce dernier demande qu'il soit maintenant intégré dans le PGA. Il confirme que le futur emplacement de la caserne va dans le sens du Master Plan.
- **M. Philippe Demierre** constate que les autres variantes d'emplacement ne sont pas connues. Il demande si la Municipalité a pensé aux locaux de Norba pour l'emplacement de la caserne.

- **M. Philippe Modoux, Syndic** confirme que le préavis pour le crédit avait été accepté en mars 2016. Il indique que l'entreprise Norba construit son usine par étape donc les locaux ne sont pas encore disponibles et il faudra se mettre d'accord sur le prix, car lorsque la commune avait approché Norba, le bâtiment coûtait le double du prix d'une caserne neuve. Les autres variantes d'emplacement se situent toutes dans le même secteur que la caserne actuelle.
- **M. Romain Richard** constate qu'il n'y aura plus de zone d'échauffement pour les footballeurs comme la nouvelle caserne sera à cet emplacement.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** rêve également de nouvelles infrastructures sportives et d'un nouveau terrain de foot.
- **M. Romain Richard** ne demandait pas un nouveau terrain de foot, juste une zone d'échauffement.
- **La Présidente du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée, elle passe au vote sur ce préavis.

Résultat : le Préavis 15/2017 est accepté à l'unanimité.

PREAVIS N° 16/2017

Demande de crédit pour l'acquisition de la parcelle RF no 11212 à Oron-la-Ville

- **La Présidente du Conseil** résume le préavis et passe la parole au Président de la commission ad hoc puis de la COFIN.
- **M. Daniel Demiéville**, Président de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de sa commission.
- **M. Christian Budry** Président de la commission des Finances, donne lecture résumée du rapport de sa commission.
- **La Présidente du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion.
- **M. Florian Meyer** demande si la Municipalité a approché les agriculteurs comme ce terrain est soumis à la LDFR.
- **M. Thierry Ménétrey** répond que non, comme la Commune a été directement approchée par le propriétaire du terrain.
- **M. Christian Hockenjos** trouve que ce n'est pas le rôle de la commune d'acheter du terrain agricole. Il faut le laisser aux agriculteurs.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** répond qu'un agriculteur reste prioritaire grâce à la LDFR.
- **M. Jean-Luc Kissling** surpris que la commune s'intéresse à l'achat de 3 hectares de terrain agricole. Demande s'il y a des idées pour l'évolution du PGA. Il ne voit pas l'intérêt de cet achat.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal** confirme qu'il n'y a pas d'intention avec le PGA. Nous avons besoin de surface comme monnaie d'échange dans le futur. Nous avons la responsabilité d'aller de l'avant.
- **M. Philippe Taillens** trouve qu'il s'agit d'une monnaie d'échange importante pour le développement futur de notre commune du point de vue financier.
- **M. Sébastien Massard** a regardé sur Géoplanet et trouvé qu'il y a une faible compensation dans le périmètre des terrains.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** constate que cela permet d'avoir un patrimoine et que la commune loue ses terrains agricoles à des prix corrects.
- **M. Romain Richard** trouve qu'il s'agit d'une bonne stratégie. Il y a 40 ans des personnes ont acheté des terrains agricoles qui sont devenus terrains à bâtir par la suite. Demande les possibilités avec ce terrain agricole.

- **M. Thierry Ménétrey** indique que le terrain sera loué à un agriculteur afin de l'exploiter.
- **M. Vincent Sonnay** constate que tout a été étudié. Il espère qu'il n'y aura pas un Fribourgeois pour acheter ce terrain.
- **M. Daniel Demiéville, Président de la commission ad hoc**, rappelle que la commission a mentionné dans son rapport, que M. Martinet (le vendeur) est venu spontanément vers la Municipalité.
- **La Présidente du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée, elle passe au vote sur ce préavis.

Résultat : le Préavis 16/2017 est accepté par 49 oui - 2 nons et 2 absentions.

Divers et propositions individuelles

- **La Présidente du Conseil** ouvre la discussion.
- **Mme Laurence Bellon** a pu observer devant le collège à Oron-la-Ville, qu'il y avait le feu qui clignote vers le passage piétons et également un patrouilleur scolaire.
- **Mme Danielle Richard, Municipale** indique qu'une réunion a eu lieu entre la commune et la gendarmerie ainsi que la direction de l'école. La gendarmerie était surprise de voir le feu qui passait au rouge et un patrouilleur scolaire. Après discussion la gendarmerie a proposé de mettre le feu clignotant.
- **Mme Laurence Bellon** a également observé que l'unique patrouilleuse doit « se lancer » sur le passage piéton aux heures de grande affluence. Alors que dans d'autres communes, il y a 2 patrouilleurs.
- **Mme Danielle Richard, Municipale** précise que les patrouilleurs sont formés par la gendarmerie.
- **M. Florian Meyer** est surpris de la position de la gendarmerie, il constate que c'est mieux d'avoir trop de sécurité, surtout lorsqu'il s'agit d'enfants.
Par ailleurs, il revient au point 6, de l'ordre du jour au sujet de la présidence de la commission des Finances, il n'a rien contre M. Budry, mais trouve plus judicieux de nommer un nouveau Président, comme M. Budry était Président de juillet 2016 à juin 2017.
- **M. Cédric Ottet** répond que M. Bovet Hubert était effectivement le nouveau Président de la COFIN depuis le 1^{er} juillet 2017 mais comme il a déménagé. M. Budry a accepté de reprendre la Présidence et de réorganiser cette commission.
- **Mme Danielle Richard, Municipale** revient sur le passage piéton devant le collège à Oron-la-Ville, elle a constaté que depuis la mise en place du feu clignotant, il y a moins de file d'attente, le trafic et plus fluide.
- **Mme Laurence Bellon** constate que la fluidité du trafic est plus importante que la sécurité des enfants.
- **Mme Danielle Richard, Municipale** rétorque que la sécurité des enfants est bien plus importante. Mais qu'il s'agit d'une constatation. Elle souligne qu'il n'y a pas de patrouilleurs vers le passage piéton de la Migros et que beaucoup d'enfants y traversent pour arriver également devant le collège.
- **M. Jean-Luc Kissling** rappelle qu'il y a eu un accident mortel sur ce passage piéton et que depuis il y avait eu la mise en place du feu rouge et qu'à l'époque, il y avait beaucoup moins de circulation.
- **M. Christian Bays, Municipal** précise que si le feu est rouge et le patrouilleur en place les enfants traversent, mais dès que le patrouilleur se retire, l'automobiliste repart et ne regarde pas le feu de signalisation.

- **M. Pierre-André Maillefer** aimerait des précisions suite à l'article dans le journal 20 minutes, au sujet de la sécurité au collège d'Oron. Sommes-nous à Chicago ?
- **M. Christian Bays, Municipal** répond que nous ne sommes pas à Chicago et que l'article provient de la lettre ouverte de l'APE qui se trouve sur leur site internet et qui fait 9 pages. Il constate que 99.9% des enfants sont bien éduqués, mais qu'une bagarre ne peut pas être évitée. La Municipalité a engagé des surveillants pour les collèges de Chesalles, comme il y a beaucoup de parents qui viennent chercher leurs enfants en voiture. A Palézieux, comme il y a passablement de trafic de bus scolaires et à Châtillens comme il y a beaucoup de trafic d'automobilistes. Si des élèves sont perturbants dans le bus, des solutions sont trouvées avec les parents. 2 médiatrices ont également été engagées dans le cadre de l'école. Il rappelle qu'à Lausanne, les enfants se débrouillent seuls pour prendre les transports publics.
- **M. Pierre-André Maillefer** remercie M. Bays et se dit soulagé de ne pas être à Chicago.
- **M. Philippe Demierre**, fréquente journalièrement la gare de Palézieux. Il a vu la mise à l'enquête des TPF et se demande s'il ne faudrait pas profiter de faire un accès piétonnier ou autre en même temps.
- **M. Thierry Ménétrey, Municipal** constate que cela fait 10 ans que l'on y pense ! Il faudrait coller les voies CFF contre celle des TPF et ensuite faire un accès pour les piétons. La Municipalité a fait opposition auprès de l'OFT. La commune demande une place sécurisée.
- **M. Philippe Tailens** soutient les propos de M. Ménétrey, et demande pour quand un appui du canton.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal** le DGMR était à nos côtés pour le projet mais dès qu'il a fallu parler financement, il n'y avait plus personne. Les CFF sont propriétaires du terrain et la commune du parking.
- **M. Florian Meyer** demande si nous avons perdu une bataille ou la guerre ! Demande quelle suite des procédures est envisagée.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal** répond que la commune a transmis des documents à l'OFT et il faut maintenant attendre la fin de la mise à l'enquête.
- **M. Sébastien Massard** revient sur l'entretien des bordures de routes, il a constaté à plusieurs endroits de la mauvaise visibilité et le miroir à la croisée vers le cimetière à Chesalles ne sert à rien.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** indique que chaque propriétaire reçoit en début des informations et que parfois la commune doit agir elle-même. Il a pris bonne note.
- **M. Jean-Luc Schwaar** demande pourquoi les 2 fontaines à Palézieux-Village ne coulent plus.
- **M. Frédéric Isoz, Municipal** indique que cette année a été sèche et qu'il y a un manque d'eau.
- **M. Jean-Luc Schwaar** répond que cela fait plusieurs années qu'il habite à Palézieux et que c'est la première année que ces 2 fontaines n'ont plus d'eau et que certaines années étaient bien plus sèches que celle-ci.
- **M. Frédéric Isoz, Municipal** ne peut rien faire, il y a réellement un déficit en eau, plusieurs fontaines sont touchées dans la commune.
- **Mme Monique Ryf** parle au nom du Groupe PS et sympathisants au sujet de la prolongation des heures d'ouverture des commerces (Coop et Migros), elle demande si la commune ne peut pas faire quelque chose comme elle a établi le règlement de Police.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** indique que le règlement de Police et un règlement type du canton de Vaud qui a été validé il y a presque 2 ans. Il ne voit pas l'intérêt d'élargir les heures d'ouverture des magasins, c'est au syndicat d'agir.
- **M. Romain Richard** indique que c'est un coup dur pour les petits commerces, augmentation de charges et coûts humains pour le personnel et demande à la commune si elle ne peut pas envisager de donner un signe fort ! Même si pour les grandes enseignes c'est purement marketing.
- **Mme Monique Ryf** comprend bien qu'il s'agit d'arguments marketing, mais il faut penser à l'humain.

- **Mme Danielle Richard, Municipale** précise qu'un petit commerce situé proche de la Migros avait également demandé à prolonger ses horaires d'ouverture et qu'il est par la suite revenu en arrière.
- **M. Abel Demiéville** nous sommes tous clients, c'est à nous de donner un signe fort ! Ne pas aller dans les magasins après 18h par exemple.
- **M. Pierre-André Maillefer** constate que la prolongation des heures d'ouverture des commerces aura des effets collatéraux sur les structures d'accueil des enfants, il faudra également les laisser ouvertes plus longtemps.
- **M. Cédric Ottet** demande au bureau du Conseil d'indiquer les noms des personnes à assermenter dans l'ordre du jour et d'avertir les chefs de groupes lors de démissions.
- **La Présidente du Conseil** a pris note mais indique qu'il y a eu plusieurs démissions en même temps et que nous avons eu de la peine à recevoir les noms de certains remplaçants.
- **La Présidente du Conseil** clôt ce point de l'ordre du jour, comme la parole n'est plus demandée.
Elle invite les Conseillères et Conseillers à venir partager le verre de l'amitié et leur souhaite une bonne fin de soirée.
La séance est levée à 21h40.

Procès-verbal accepté par le Bureau du Conseil, le 12 octobre 2017

Au nom du Conseil communal

La Présidente	La Secrétaire
	
Myriam Edward	Lorraine Bard

